



PRÉFET DU GERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Gers
Secrétariat général
Service de l'appui territorial
et de l'animation des politiques publiques

ARRÊTÉ MODIFICATIF fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers

Le préfet du Gers
chevalier de l'ordre national du mérite

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;
- VU** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers ;
- VU** l'avis rendu par le comité technique de la préfecture du Gers le 8 décembre 2021 sur la création du service de communication interministérielle et de la représentation de l'État de la direction des services du cabinet ;

CONSIDERANT qu'un arrêté modificatif s'avère nécessaire pour la création du service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021 est modifié comme suit :

- « **Article 3** : La direction des services du cabinet est structurée de la façon suivante :
- le service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État ;
 - le service des sécurités qui comprend :
 - l'unité sécurité publique
 - l'unité défense et sécurité civiles
 - l'unité sécurité et réglementation routières
 - le service du garage »

Article 2 : L'annexe est modifiée pour ce qui concerne le service de la communication et de la représentation de l'État.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et M. le directeur des services du cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Auch, le **27 DEC. 2021**

Le préfet



Xavier BRUNETIERE

**ANNEXE de l'arrêté préfectoral modificatif
fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers**

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

- le directeur des services du cabinet
- le service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État
- le service des sécurités qui comprend :
 - l'unité sécurité publique
 - l'unité défense et sécurité civiles
 - l'unité sécurité et réglementation routières
- le service du garage »

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE ET DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

Le service de la communication sera organisé en deux pôles :

- **Pôle représentation de l'État**
- **Pôle communication.**

Il intègre les missions :

- **Au titre de la représentation de l'État :**
cérémonies officielles nationales et locales
protocole et voyage officiels
distinctions honorifiques

- **Au titre de la continuité de l'État :**
installation des membres du corps préfectoral et des chefs de services
désignation des membres choisis par le préfet pour siéger au sein des différentes commissions administratives
veille du terminal RESCOM et information du préfet
gestion de tout ce qui relève de l'ordre public (manifestation audiences, force mobile).

- **Au titre de l'agenda et des activités préfectorales**
Préparation et organisations des visites, des audiences et des réunions du préfet à l'exclusion des réunions administratives lorsqu'elles sont de la compétence d'un service et constitution des dossiers correspondants
Préparation des discours,
documentation du préfet
Relations publiques du préfet

- **Au titre des affaires générales et interventions**
Affaires réservées
Élections : prévisions et comptes rendus, centralisation des résultats et information du ministère,
Fichier Élus : mise à jour du RNE
Traitement et suivi des interventions ministérielles et des élus
Tenue du dossier territorial
Traitement et suivi des pétitions et motions
Expulsions locatives de l'arrondissement d'Auch
Enquêtes diverses

- **Au titre de la communication :**
Élaboration et mise en œuvre du plan de communication interministériel de l'État fixant les grandes priorités thématiques des services de l'État dans le département, le calendrier de leur mise en œuvre, les moyens humains et financiers nécessaires et leur dispositif d'évaluation,

Mise en œuvre des campagnes de communication pour la promotion des politiques publiques dans le département y compris à destination des agents de la fonction publique de l'État lorsqu'ils sont concernés,

Coordination des réponses aux sollicitations des médias,

Organisation des conférences de presse et préparation des dossiers de presse, élaboration et diffusion des communiqués de presse des services de l'État dans le département,

Exploitation des outils électroniques de communication et mise à jour : site internet, réseaux sociaux

Organisation des évènements de communication récurrents ou ponctuels (ex journées du patrimoine)

Élaboration des supports d'information de l'État dans le Gers,

Gestion de la communication de crise lors de l'activation du centre opérationnel départementale

Administration du site Territorial Nouvelle Génération ainsi que l'intranet de la préfecture et des sous-préfectures,

Animation du réseau des personnes ressources chargées de la communication au niveau départemental,

Réalisation d'une revue de presse électronique et réalisation d'une veille médiatique

Annonces judiciaires et légales : habilitation des journaux.